



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 novembre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Allemagne, la France, l'Italie et la Libye souhaitent communiquer ci-joint le texte de la Déclaration de la Conférence internationale de Paris pour la Libye, qui s'est tenue le 12 novembre 2021 et a été coorganisée par nos quatre pays et l'Organisation des Nations Unies (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Représentante permanente
Mission de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Antje **Leendertse**

Représentant permanent
Mission de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Représentant permanent
Mission de l'Italie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Maurizio **Massari**

Représentant permanent
Mission de Libye
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Taher M. T. **Elsonni**



**Annexe à la lettre datée du 16 novembre 2021 adressée
au Président du Conseil de sécurité par les représentants
de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de la Libye
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de la Conférence internationale de Paris
pour la Libye**

Le 12 novembre 2021

Le 12 novembre 2021, le Président de la République française, la Chancelière de la République fédérale d'Allemagne, le Président du Conseil des ministres italien, le Président du Conseil présidentiel de transition de Libye, le Premier Ministre du Gouvernement d'unité nationale de transition de Libye et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont organisé conjointement une conférence des chefs d'État et de gouvernement sur la Libye, à Paris, pour soutenir la mise en œuvre d'un processus politique défini et mené par les Libyens, sous l'égide de l'ONU, en mesure d'apporter une solution politique à la crise libyenne.

Les pays et les organisations régionales suivants ont participé à la conférence : Algérie, Chine, Chypre, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Grèce, Jordanie, Koweït (président du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes), Malte, Maroc, Niger, Pays-Bas, Qatar, République démocratique du Congo (présidence de l'Union africaine), République du Congo (présidence du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse, Tchad, Tunisie, Turquie, Union africaine, Union européenne, Ligue des États arabes et Secrétariat exécutif du G5 Sahel.

a) Nous, participants, réaffirmons notre plein respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de la Libye ainsi que notre ferme attachement à celles-ci. Nous nous opposons à toute ingérence étrangère dans les affaires du pays.

b) Nous saluons les progrès réalisés vers le rétablissement de la paix et de la stabilité en Libye depuis la Conférence de Berlin sur la Libye, avec la signature de l'accord de cessez-le-feu le 23 octobre 2020, l'adoption de la feuille de route politique libyenne à Tunis le 15 novembre 2020 et l'approbation du Gouvernement d'unité nationale de transition le 10 mars 2021. Nous réaffirmons notre attachement à la réussite du processus politique libyen, à la mise en œuvre pleine et entière de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 et à la tenue des élections présidentielle et législatives le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route politique libyenne, aux résolutions [2570](#) et [2571 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et aux conclusions de la deuxième Conférence de Berlin sur la Libye.

c) Nous prenons acte, depuis l'Accord politique libyen de 2015, des résultats des conférences de Paris et de Palerme et des autres initiatives internationales et régionales sur la Libye, ainsi que des avancées essentielles obtenues dans le cadre du processus de Berlin sur la Libye. Nous saluons la Conférence sur la stabilisation de la Libye organisée à Tripoli le 21 octobre 2021, qui représente une contribution importante, gérée par les Libyens, aux efforts internationaux visant à trouver une solution politique à la crise libyenne, ainsi qu'un événement historique 10 ans après la révolution libyenne. Nous félicitons le Conseil présidentiel de transition et le Gouvernement d'unité nationale de transition pour leur détermination à garantir le succès de la transition politique en organisant des élections présidentielle et législatives le 24 décembre 2021 et à mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu sur la

base du « Plan d'action pour le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères du territoire libyen ».

d) Nous réaffirmons l'engagement continu de la communauté internationale, en partenariat avec l'autorité exécutive libyenne de transition (Conseil présidentiel de transition et Gouvernement d'unité nationale de transition) et les autres autorités libyennes compétentes, en faveur de la paix, de la stabilité et de la prospérité en Libye grâce à un processus politique défini et mené par les Libyens et facilité par l'ONU. Nous rappelons la création de la Haute Commission de réconciliation nationale sous l'égide du Conseil présidentiel de transition et nous appelons toutes les parties prenantes à s'engager véritablement en faveur de la réconciliation nationale.

e) Nous saluons le rôle joué par l'ONU dans l'application concrète des conclusions des première et deuxième conférences de Berlin et dans la mise en œuvre des résolutions applicables du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1325 \(2000\)](#), [1970 \(2011\)](#), [2570 \(2021\)](#) et [2571 \(2021\)](#). Nous exprimons notre ferme soutien aux efforts réalisés actuellement par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour promouvoir un dialogue défini et mené par les Libyens de façon inclusive dans les domaines politique, économique et de sécurité, et pour surveiller et signaler les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous reconnaissons le rôle et les efforts majeurs des pays voisins, du Quatuor pour la Libye (Union africaine, Ligue des États arabes, Union européenne et ONU) et du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye en faveur du processus de paix en Libye sous l'égide de l'ONU.

Politique

1. Nous soulignons qu'il est important que toutes les parties prenantes libyennes se mobilisent résolument en faveur de l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres, régulières, inclusives et crédibles le 24 décembre 2021, comme prévu dans la feuille de route politique libyenne et endossé par les résolutions [2570 \(2021\)](#) et [2571 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et par les conclusions de la deuxième Conférence de Berlin du 23 juin 2021, et qu'elles acceptent les résultats de ces élections. Nous saluons les mesures déjà prises sur le plan technique pour préparer le vote, comme l'a confirmé la Haute Commission électorale nationale, notamment l'inscription de 2,8 millions de Libyens sur les listes électorales. Nous notons que l'ouverture de la procédure d'inscription pour les candidats aux élections présidentielle et législatives, ainsi que le calendrier électoral de ces élections débutant le 24 décembre 2021, ont été annoncés. Nous prenons également acte de la déclaration de la Haute Commission selon laquelle les résultats des deux élections seront proclamés simultanément. Nous attendons avec intérêt l'officialisation du calendrier électoral complet par la Haute Commission et la mise en œuvre de celui-ci dans un climat pacifique. Nous considérons que, afin d'éviter toute vacance de pouvoir, l'actuel exécutif de transition transfèrera le pouvoir au nouvel exécutif après l'annonce simultanée par la Haute Commission des résultats finaux des élections présidentielle et parlementaires.

2. Nous soulignons l'importance d'un processus électoral consultatif, qui soit ouvert à toutes et tous. Nous appelons donc les parties libyennes à prendre des mesures, y compris avec les bons offices de la MANUL, pour renforcer la confiance mutuelle et bâtir un consensus dans la perspective des élections du 24 décembre 2021.

3. Nous soutenons pleinement les efforts de la Haute Commission électorale nationale visant à mettre en place le socle technique pour la réussite des élections présidentielle et législatives du 24 décembre 2021, permettant notamment d'annoncer simultanément les résultats finaux des deux élections. Nous partageons le souhait de

la population libyenne, qui aspire à exercer son droit d'élire ses représentants exécutifs et législatifs. Nous reconnaissons que les institutions libyennes doivent être unifiées pour bénéficier d'un mandat démocratique de la part de la population, et nous encourageons le nouveau parlement à s'atteler, une fois élu, à l'élaboration d'une constitution permanente recueillant une large approbation dans toute la Libye.

4. Nous appelons toutes les autorités et institutions libyennes compétentes à apporter à la Haute Commission électorale nationale tout le soutien nécessaire à l'organisation d'élections libres, régulières, inclusives et crédibles et à la promotion d'une participation effective, entière et égale des femmes, ainsi qu'à l'intégration des jeunes. Nous exhortons les institutions et les dirigeants libyens à prendre des mesures spécifiques pour garantir une véritable représentation des femmes dans le nouveau corps législatif et pour associer la société civile à ces efforts. Nous rappelons que les élections présidentielle et législatives nationales à venir permettront à la population libyenne d'élire des représentants et de former des institutions unifiées avec la participation de tous les acteurs politiques libyens et qu'elles contribueront à renforcer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du pays. Nous saluons les efforts menés par le Gouvernement d'unité nationale de transition, de façon coordonnée avec la Haute Commission, afin de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du processus électoral et la remise démocratique du pouvoir au nouveau gouvernement formé grâce aux élections. Nous soulignons le rôle joué par la MANUL en soutien aux élections du 24 décembre 2021 et nous exprimons notre détermination à soutenir pleinement la Libye dans son processus électoral.

5. Nous demandons instamment à tous les acteurs et à tous les candidats libyens de respecter leurs engagements concernant la tenue des élections le 24 décembre 2021, de s'engager publiquement à respecter les droits de leurs opposants politiques avant, pendant et après les élections, d'accepter les résultats d'élections libres, régulières et ouvertes à tous, et de s'engager à respecter le code de conduite préparé par la Haute Commission électorale nationale. Nous appelons tous les acteurs libyens à continuer de travailler ensemble dans un esprit d'unité après la proclamation des résultats et à s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver ou de remettre en cause les résultats des élections et le transfert du pouvoir aux nouvelles autorités élues et institutions, dans le respect des principes démocratiques. Nous réaffirmons que les personnes ou entités à l'intérieur ou à l'extérieur de la Libye qui tenteraient d'entraver, de remettre en cause, de manipuler ou de falsifier le processus électoral et la transition politique devront rendre des comptes et pourront être inscrits sur la liste du Comité des sanctions de l'ONU conformément à la résolution [2571 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Nous nous engageons à respecter le processus électoral libyen et nous demandons instamment à tous les autres acteurs internationaux d'en faire autant.

6. Nous encourageons les États Membres de l'ONU et les organisations internationales et régionales à fournir des observateurs du processus électoral en coordination avec les autorités libyennes, notamment le Gouvernement d'unité nationale de transition et la Haute Commission électorale nationale.

7. Nous soulignons qu'il est nécessaire de mettre en place un processus de réconciliation nationale global et ouvert à tous, reposant sur le principe de la justice transitionnelle et le respect des droits de l'homme, mené par les autorités libyennes, notamment la Haute Commission de réconciliation nationale, avec le soutien de l'ONU, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes et de pays voisins et de la région. Nous insistons sur le rôle et les droits des femmes et sur leur participation pleine et entière, substantielle et à égalité avec les hommes, dans la vie politique et publique.

Sécurité

8. Nous réaffirmons notre attachement à la mise en œuvre complète de l'accord de cessez-le feu du 23 octobre 2020 et nous nous félicitons de la réouverture de la route côtière. Nous nous félicitons vivement des travaux de la Commission militaire conjointe 5+5 et nous nous engageons à soutenir les autorités libyennes compétentes et la Commission militaire conjointe 5+5, à nous concerter totalement avec elles, et à appuyer le rôle essentiel de la Commission dans la définition et l'adoption de mesures pour assurer la mise en œuvre immédiate et complète de l'accord de cessez-le-feu. Nous nous félicitons des échanges de prisonniers et des opérations de sécurité communes menés sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5.

9. Nous exprimons tout notre soutien au « Plan d'action pour le retrait des mercenaires, des combattants étrangers et des forces étrangères du territoire libyen », élaboré par la Commission militaire conjointe 5+5 conformément à la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment grâce à la définition rapide d'un calendrier, ce plan d'action constituant une première étape sur la voie de la mise en œuvre totale de l'accord de cessez-le-feu du 23 octobre 2020 et de la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Nous nous réjouissons à cet égard qu'une réunion se soit tenue à Genève du 6 au 8 octobre 2021. Nous nous engageons à faciliter la mise en œuvre synchronisée, progressive et équilibrée du plan d'action, et nous appelons tous les acteurs concernés à en mettre en œuvre les dispositions sans délai. Nous notons que le rapatriement des mercenaires, des combattants étrangers, des forces étrangères et des acteurs non étatiques nécessitera la supervision de la Commission militaire conjointe 5+5 et le soutien de la MANUL, ainsi qu'une coordination rapide entre les pays d'origine et la Libye. Nous saluons la tenue de la réunion de la Commission militaire conjointe 5+5 avec les pays voisins (Niger, Soudan, Tchad) au Caire du 30 octobre au 1^{er} novembre 2021, dont l'objectif était de convenir d'un mécanisme de communication et de coordination¹.

10. Nous nous félicitons de l'arrivée du premier groupe de l'équipe de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL en appui au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye mis en place sous l'égide de la Commission militaire conjointe 5+5, nous appelons à son déploiement total et conforme à la résolution [2570 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, et nous demandons instamment au mécanisme de surveillance du cessez-le-feu en Libye d'adopter rapidement un plan permettant de contrôler et de vérifier la présence et le retrait de tous les mercenaires, combattants étrangers et forces étrangères.

11. Nous appelons tous les acteurs concernés à appliquer et à faire respecter les sanctions du Conseil de sécurité, notamment en prenant des mesures nationales et internationales de mise en œuvre pour faire face à toutes les violations de l'embargo sur les armes et du cessez-le-feu. Nous prenons note de de l'opération en Méditerranée de la force navale placée sous la direction de l'Union européenne (EUNAVFOR MED IRINI) pour la mise en œuvre de l'embargo sur les armes par l'inspection de navires en haute mer, au large des côtes libyennes.

12. Nous nous félicitons des initiatives en cours de la Libye pour assurer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion dans la société des membres des groupes armés et des acteurs non étatiques, avec la participation de toutes les institutions libyennes, notamment des municipalités, des chambres de commerce et des communautés locales, y compris des femmes. Ces initiatives ouvrent la voie à un plan global et inclusif du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, à l'échelle du pays, dans le cadre du règlement politique de la crise en Libye. Nous soulignons que des initiatives sont nécessaires de toute urgence pour aider les

¹ La Turquie émet une réserve concernant le statut des forces étrangères.

autorités libyennes à mettre en œuvre efficacement un plan de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous insistons sur la nécessité de traiter les violences sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit dans le cadre de la surveillance du cessez-le-feu, des arrangements de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, du contrôle des forces de sécurité armées, de la justice, des réparations, de la reprise économique et du développement. Nous soulignons la nécessité d'une supervision de la mise en œuvre de ce plan dans son ensemble par la Commission militaire conjointe 5+5, en coordination avec les autorités libyennes et la MANUL.

13. Nous exprimons notre soutien à la réforme du secteur de la sécurité et nous soulignons qu'il importe de mettre en place en Libye une architecture militaire et de sécurité unifiée, inclusive, responsable et dirigée par des civils et nous encourageons les autorités libyennes à poursuivre leurs efforts et à réaliser des progrès dans le cadre d'un dialogue général sur ces questions, loin de toute ingérence étrangère, en tenant compte en particulier des pourparlers du Caire.

14. Nous réaffirmons la nécessité de combattre le terrorisme en Libye par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international, et nous reconnaissons que le développement, la sécurité et les droits de l'homme se renforcent mutuellement et sont essentiels pour lutter contre le terrorisme de manière efficace et globale. Nous soulignons et notons le rôle important des Libyens en matière de lutte contre le terrorisme sur leur territoire. Nous appelons toutes les parties à se désolidariser des groupes et des individus terroristes désignés comme tels par l'ONU. Nous appelons de nos vœux la mise en œuvre de la résolution [2368 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU et des autres résolutions pertinentes concernant Daech, Al-Qaïda et les personnes, groupes et entités désignés, en particulier les dispositions relatives à l'interdiction de voyager, à l'embargo sur les armes et au gel des actifs financiers. Nous réaffirmons la nécessité de renforcer la coopération face à la menace que représentent les combattants terroristes étrangers, conformément à la résolution [2322 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, et nous saluons la mise en place de l'Autorité nationale antiterroriste libyenne, conformément à la stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

15. Nous félicitons le Conseil présidentiel de transition pour son rôle actif dans la promotion du dialogue avec les pays voisins de la Libye, compte tenu de la dimension régionale de la crise et notamment des menaces qui résultent du transfert et de l'accumulation illicites d'armes et de la liberté de circulation des groupes armés, des mercenaires et des combattants terroristes étrangers de part et d'autre des frontières. Nous saluons les efforts déployés par les pays voisins pour aider les Libyens à rétablir la stabilité de leur pays, notamment en activant l'accord quadripartite de gestion des frontières entre la Libye, le Niger, le Soudan et le Tchad, ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine et la Ligue des États arabes.

Économie

16. Nous soulignons l'importance de l'adoption par la Libye de nouvelles mesures en faveur de l'unification de la Banque centrale de Libye et de la mise en œuvre sans délai des recommandations de l'audit financier international. Nous rappelons la nécessité d'une gestion transparente et d'une répartition équitable des ressources ainsi que de la fourniture de services publics dans tout le pays et nous appelons le Gouvernement d'unité nationale de transition à poursuivre ses efforts pour rétablir l'unité des institutions économiques et financières libyennes et améliorer les services de base pour l'ensemble de la population, en tout endroit du pays. À cet égard, nous saluons les efforts déployés en vue de la réunification des institutions souveraines libyennes.

17. Nous appelons l'ensemble des parties prenantes à respecter et à préserver l'intégrité et l'unité des institutions financières libyennes et de la Compagnie pétrolière nationale libyenne, conformément aux résolutions [2259 \(2015\)](#), [2441 \(2018\)](#) et [2571 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous exprimons notre inquiétude au sujet des tentatives répétées de groupes armés de prendre le contrôle de la Compagnie pétrolière nationale libyenne et des exportations de pétrole et nous affirmons que ces actes peuvent représenter une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye.

18. Nous appelons la Chambre des députés libyenne et le Gouvernement d'unité nationale de transition à reprendre des consultations en vue de l'adoption d'un budget national équilibré et consensuel. Nous soulignons qu'il est important de normaliser le processus d'élaboration et de promulgation du budget afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la responsabilité budgétaires et qu'il importe avant cela de publier les informations relatives aux dépenses réalisées dans le cadre d'arrangements financiers.

19. Nous affirmons que la présence d'autorités unifiées, démocratiquement élues, responsables devant la population, attachées à la transparence et à l'unité, luttant contre la corruption et satisfaisant les besoins de la population dans toute la Libye constituerait un signal positif indiquant que les avoirs, une fois débloqués, seront gérés et utilisés pour favoriser la stabilité et le développement de la Libye, ainsi que la prospérité de sa population. À cet égard, nous affirmons notre intention de faire en sorte que les avoirs gelés conformément au paragraphe 17 de la résolution [1970 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU soient mis à disposition de la population libyenne et utilisés en sa faveur à une date ultérieure, qui sera fixée par le Conseil de sécurité. Nous nous engageons à aider les autorités libyennes concernées à promouvoir l'intégrité, l'unité et la bonne gouvernance de l'Autorité libyenne d'investissement, notamment grâce à un audit global et crédible de l'Autorité et de ses filiales.

Respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme

20. Nous rappelons que les autorités libyennes de transition et l'ensemble des acteurs en Libye ont l'obligation de respecter pleinement le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, y compris les dispositions relatives à la protection des civils et des infrastructures civiles. Nous saluons les efforts déployés par les autorités libyennes de transition pour respecter et remplir leurs obligations. Nous exhortons l'ensemble des acteurs en Libye à garantir à l'ONU et aux institutions humanitaires internationales un accès total, sûr et sans entrave à toutes les populations dans le besoin, libyennes et non libyennes, en coordination avec les autorités libyennes, y compris dans tous les lieux de détention. Nous soulignons qu'il importe que l'ensemble de la population de Libye ait accès à une aide humanitaire, dans le plein respect des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, conformément au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire.

21. Nous rappelons que toutes les personnes, libyennes ou étrangères, responsables de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme rendront des comptes, y compris dans le cadre des mesures énoncées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la résolution [1970 \(2011\)](#). Nous rappelons qu'il est urgent de mettre un terme à toutes les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Libye, y compris les arrestations et la détention arbitraires et les conditions de détention inhumaines et dégradantes, et de garantir à tous et toutes un accès à la

justice, en particulier aux femmes et aux filles, pour les questions de violences sexuelles et fondées sur le genre. À cet égard, nous reconnaissons le travail accompli par le comité d'experts et de défenseurs des droits de l'homme libyens, réuni par la MANUL et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, pour élaborer une législation adaptée visant à prévenir et à combattre les violences faites aux femmes.

22. Nous nous engageons à condamner toutes les violences et les mauvais traitements à l'égard des migrants, les actes de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains ou le fait de les faciliter, et à lutter contre ces agissements. Notant que la Libye n'est pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, nous saluons le travail accompli par la MANUL et les institutions, fonds et programmes des Nations Unies, pour coordonner et favoriser la fourniture d'une aide humanitaire et d'une protection aux réfugiés, aux migrants et aux demandeurs d'asile. Nous reconnaissons les efforts et la mobilisation des autorités libyennes de transition pour résoudre les problèmes liés aux migrations, malgré les difficultés sur le terrain. Nous demandons la mise en œuvre totale des mesures existantes et la notification des violations au Comité des sanctions de l'ONU pour la Libye. Nous rappelons que toutes les violences et les mauvais traitements à l'égard de migrants, les actes de trafic illicite de migrants et de traite des êtres humains ainsi que les autres violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Libye qui constituent une menace contre la paix et la sécurité internationales peuvent servir de base pour la mise en place de sanctions ciblées du Conseil de sécurité de l'ONU, y compris l'interdiction de voyager et le gel d'avoirs.

23. Nous rappelons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre les dispositions de la feuille de route libyenne relatives au respect des droits politiques et civils, des principes démocratiques et de l'égalité de tous les citoyens, y compris le rejet des discours de haine et de l'incitation ou du recours à la violence dans le cadre du processus politique. Nous appelons tous les acteurs libyens à respecter les droits économiques, sociaux et culturels ainsi que les libertés fondamentales, y compris la liberté de réunion et d'association et la liberté d'expression, et à reconnaître le rôle essentiel de la société civile pour garantir la légitimité du processus électoral. Les membres de la société civile libyenne, y compris les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes, doivent être protégés car ils sont des partenaires et des interlocuteurs essentiels pour favoriser la paix et la stabilité du processus politique.

24. Nous soulignons le rôle important de la Mission d'enquête indépendante chargée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU dans sa résolution 43/39 du 22 juin 2020 de documenter et d'établir les faits et les circonstances des violations présumées du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Libye par toutes les parties depuis début 2016, dans le but de garantir l'obligation de rendre des comptes, qui doit également s'inscrire dans le processus de réconciliation nationale, et nous prenons note du rapport présenté par la Mission au Conseil des droits de l'homme en septembre 2021. Nous demandons que la Mission ait un accès total, sûr et sans entrave à toutes les zones du pays pour qu'elle puisse mener à bien son mandat. Nous saluons les efforts déployés et les mesures prises par le Gouvernement d'unité nationale de transition pour réformer et restructurer l'institution nationale des droits de l'homme, ainsi que sa coopération constante et totale avec la Mission d'enquête indépendante, y compris lors de la visite de cette dernière en Libye du 23 au 26 août 2021. Nous saluons l'engagement du Gouvernement d'unité nationale de transition de respecter et remplir les obligations internationales de la Libye, y compris au titre du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous rappelons qu'il est important d'apporter une assistance technique à la Libye et de contribuer au renforcement de ses capacités.

25. Nous saluons la reprise continue de l'évacuation humanitaire volontaire et des vols de retour humanitaires sur une base volontaire de migrants et de réfugiés depuis la Libye et nous reconnaissons la coopération des autorités libyennes de transition à cet égard. Nous sommes déterminés à aider, si nécessaire, les autorités libyennes à élaborer une approche globale et tenant compte des questions liées au genre pour traiter les migrations et les déplacements forcés, en collaboration avec les institutions et les programmes des Nations Unies, conformément aux principes de la coopération régionale et internationale et dans le respect du droit international. Nous soulignons le rôle positif joué par l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne dans le cadre du mécanisme tripartite et nous les invitons à intensifier leurs efforts.
